



Réseau de transport d'électricité

VOS REF

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer des BOUCHES-DU-RHONE

NOS REF LE-TESE-GIMR-PSEC-12-00308

Secteur Territorial SUD
171, Promenade Pierre Blancard

INTERLOCUTEUR

Mme THOMAS

TÉLÉPHONE

04 88 67 43 21

FAX

04 88 67 43 94

13677 AUBAGNE CEDEX

OBJET

Elaboration Plan Local d'Urbanisme
Commune d'ALLAUCH
Projet Arrêté

A l'attention de Mme Fabienne NOTTE

Courrier arrivé le
07 SEP. 2012
Service de l'Urbanisme

Marseille, le 28 août 2012

Madame,

Vous nous informez, par courrier du 27 juillet 2012, que le plan local d'Urbanisme de la Commune d'ALLAUCH a été arrêté, par délibération de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en date du 29 juin 2012.

Après consultation de ce document, que vous avez bien voulu nous adresser sous CD Rom, nous nous permettons de vous signaler quelques corrections à y apporter, notamment sur :

- Liste des servitudes I4

Au niveau des textes de réglementation générale relatifs d'une part au service public de l'électricité (transport + distribution) et d'autre part à l'exercice des servitudes et leurs conséquences directes, suite aux changements intervenus tout au long de cette année dans la législation, ce paragraphe est à reprendre :

- Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1
- Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants) et **non plus Loi du 15 juin 1906 modifiée**
- Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47)
- Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié
- Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de Environnement
- Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie).

De plus, nous vous précisons que RTE gère les ouvrages d'énergie électrique à Haute et Très Haute Tension (HT/THT) dont les intitulés sont à reprendre :

- > Ligne aérienne 225 000 volts ENCO-DE-BOTTE -- REALTOR
- > Ligne aérienne 225 000 volts ENCO-DE-BOTTE -- FAVARY
- > Ligne aérienne 225 000 volts ENCO-DE-BOTTE -- PALUN (LA) 2
- > Ligne aérienne 225 000 volts ENCO-DE-BOTTE -- PALUN (LA)



- Ligne aérienne 225 000 volts 2 circuits - 1^{er} : ENCO-DE-BOTTE – FAVARY
- 2^{ème} : ENCO-DE-BOTTE - REALTOR
- Ligne aérienne 225 000 volts 2 circuits ENCO-DE-BOTTE – PALUN (LA) 1 et 2
- Ligne aérienne 225 000 volts ENCO-DE-BOTTE – ESCAILLON (L')
- Ligne aérienne 225 000 volts 2 circuits - 1^{er} : ENCO-DE-BOTTE – MAZARGUES
- 2^{ème} : ENCO-DE-BOTTE – RABATAU Dérivation CAILLOLS (LES) 4
- Ligne aérienne 225 000 volts 2 circuits - 1^{er} : CAILLOLS (LES) – ENCO-DE-BOTTE
- 2^{ème} : ENCO-DE-BOTTE – RABATAU
- Liaison souterraine 225 000 volts BELLE-DE-MAI – ENCO-DE-BOTTE
- Ligne aérienne 63 000 volts AURIOL – ENCO-DE-BOTTE
- Ligne aérienne 63 000 volts AUBAGNE – ENCO-DE-BOTTE
- Ligne aérienne 63 000 volts BASTIDONNE (LA) – ENCO-DE-BOTTE
- Ligne aérienne 63 000 volts 2 circuits BEDOULE (LA) – ENCO-DE-BOTTE Dérivation PENNE (LA) 1et 2
- Ligne aérienne 63 000 volts AURIOL – PLAUN (LA) Dérivation ROUSSET
- Ligne aérienne 63 000 volts 2 circuits - 1^{er} : AURIOL – ENCO-DE-BOTTE
- 2^{ème} : AURIOL – PALUN (LA) Dérivation ROUSSET
- Ligne aérienne 400 000 volts 2 circuits NEOULES – REALTOR 1 et 2.

Nous avons également sur la commune le Poste électrique d'ENCO-DE-BOTTE.

Les ouvrages d'énergie électrique Basse et Moyenne Tension (MT/BT) relèvent d'ERDF.

Le Service Gestionnaire des servitudes I4 (HT/THT) pour toutes consultations relatives à l'élaboration de PLU, cartes communales ou SCOT est bien :

Réseau Transport d'Electricité (RTE) – Transport Electricité Sud-Est
Groupe Ingénierie Maintenance Réseaux
46, Avenue Elsa Triolet
13417 MARSEILLE CEDEX 08

Il faudrait cependant rajouter également que le Service chargé de l'Exploitation et de la Maintenance de ces servitudes I4 à contacter pour tous travaux ou projets de construction soumis à autorisation ou déclaration, ou demande de certificat d'Urbanisme, et situés à proximité des ouvrages d'énergie électrique à Haute et Très Haute Tension (bande de 100 m de part et d'autre de l'axe de ces ouvrages) est :

**Réseau Transport d'Electricité (RTE) – Transport Electricité Sud-Est (TESE)
GET (GROUPE D'EXPLOITATION TRANSPORT) PROVENCE ALPES DU SUD
Section Technique
ZAC LES CHABAUDS
251, Rue Louis Lépine
13320 BOUC-BEL-AIR (Tél. standard : 04.42.65.67.00)**

Les actes instituant les servitudes I4 à mentionner sont : Conventions amiables – Arrêté Ministériel et Arrêté Préfectoral.

- Plan des Servitudes

Certains tracés de nos lignes, reportés sur ce plan, ne sont pas tout à fait exacts et sont à reprendre (cf. les 2 plans Servitudes joints).

- Plan de Zonage

Après vérification, nous avons constaté que les couloirs de déclassement sous nos lignes, lors de leur passage en zone N, notamment zone N3, dans des ebc, ne sont pas toujours matérialisés (Cf. plan Zonage ci-joint).

Nous vous précisons que le déclassement des ebc, au droit de nos ouvrages électriques, est nécessaire du fait de l'incompatibilité des servitudes I4 qu'ils induisent et des règlements des ebc.

Ces couloirs sont de largeurs différentes selon la tension de la ligne :

- 50 m (pour ligne aérienne 63 000 volts)
- 60 m (pour ligne aérienne 63 000 volts 2 circuits et ligne aérienne 225 00 volts)
- 80 m (pour ligne aérienne 225 000 volts 2 circuits)
- 100 m (pour ligne aérienne 400 000 volts 2 circuits)
- 6 m (pour liaison souterraine 63 000 volts et 225 000 volts).

- Règlement

Nous avons noté qu'au Titre I – Dispositions générales, figure un article 5 relatif aux **ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt général**, stipulant que les constructions et installations nécessaires au fonctionnement du Réseau Public de Transport d'électricité sont autorisées dans les différentes zones du règlement et que ces ouvrages techniques d'intérêt général ne sont pas soumis aux dispositions des articles 5 à 11 de chacune d'elles.

Cependant, dans ce paragraphe, il faudrait rajouter à la suite de : constructions et installations du RTE, **ainsi que les affouillements et les exhaussements qui y sont liés** sont autorisés.....

Nous vous rappelons que le contenu des articles et les règles édictées dans ce règlement sont importants pour les ouvrages de RTE (postes et lignes) qui ont des spécificités techniques particulières :

- en hauteur et en tenue mécanique, ils sont soumis à des règles techniques propres (arrêté technique interministériel). Ils peuvent être déplacés, modifiés ou surélevés pour diverses raisons pendant leur durée de vie. RTE doit pouvoir conserver la possibilité de modifier ses constructions, à tout moment, pour répondre à ces exigences techniques ;
- leurs abords doivent faire l'objet d'un entretien tout particulier afin de garantir la sécurité des tiers (élagage et abattage d'arbres notamment) et leur accès doit être préservé à tout moment ;

-
- les clôtures de nos postes électriques également sont soumises à des règles propres (arrêté technique interministériel). Elles sont en général d'une hauteur de 2,60 m, mais peuvent aller jusqu'à 3,20 m si des bavolets sont nécessaires, ceci toujours pour la sécurité des tiers.

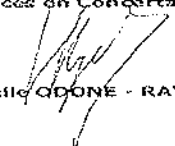
et doivent être totalement compatibles avec le nouveau PLU.

Nous n'avons pas d'autre modification à vous signaler concernant ce document d'Urbanisme.

Nous vous remercions, par avance, de bien vouloir communiquer ces derniers éléments à Monsieur le Maire de la commune d'ALLAUCH afin qu'il puisse les prendre en compte avant approbation définitive de ce PLU.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

**La Responsable du Pôle
Services en Concertation**


Isabelle QDENE - RAYBAUD

P.J. – Plans

Copie : - M. le Maire de la commune d'ALLAUCH

- Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Direction de l'Urbanisme et du Foncier

BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02

- DDTM 13 – Pôle Servitudes (Mme Evelyne TANGUY) pour info.

**OUVRAGE ELECTRIQUE
ET SERVITUDES I4
TRAVERSANT LA COMMUNE DE :**

ALLAUCH 2/2



BOUCHES-DU-RHÔNE

Limites de la commune

Le code couleur des symboles et des annotations indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage



LIGNES

En exploitation

Nombre de circuits	Lignes aériennes	Câbles souterrains
1 circuit	—	—
2 circuits prévus, 1 circuit installé	—	—
2 circuits	—	—
3 circuits et plus	—	—

La couleur de la ligne porte la tension maximale de l'ouvrage, les barbules, les tensions inférieures ou égales

